



## Un technopôle pour le Valenciennois

*Afin de poursuivre sur la voie du renouveau économique, les acteurs du développement et de l'aménagement du territoire vont s'engager dans un projet destiné à renforcer les filières d'excellence.*

En dix ans, le Valenciennois a regagné plus de 20 000 emplois, confortant ainsi sa place de second pôle économique du Nord-Pas-de-Calais derrière la métropole lilloise.

On y observe la plus forte progression de l'emploi privé, qui se poursuit aujourd'hui (+2% en 2006 soit le double de la moyenne régionale).

Cette dynamique spectaculaire est due notamment à l'attractivité du territoire pour les investissements industriels, particulièrement dans les secteurs automobile et ferroviaire et au développement des

services.

L'excellence industrielle retrouvée du Valenciennois a été consacrée par l'installation à Valenciennes du siège de l'Agence ferroviaire européenne et par la reconnaissance nationale de pôle de compétitivité à vocation mondiale en matière de transports innovants. Ainsi i-Trans, dont la tête de réseau est à Valenciennes.

Par ailleurs, l'investissement engagé il y a 40 ans dans l'enseignement supérieur et la recherche fait aujourd'hui de l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, tournée vers le monde

de l'entreprise, un des acteurs et moteurs essentiels de la réussite économique du territoire. Cette dernière tient également au pari conjoint de la Chambre de commerce et d'Industrie du Valenciennois et de l'Université sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et enfin, sur la création numérique.

**Un projet phare porté par le public et le privé**

Le rebond du Valenciennois devant être amplifié, les acteurs institutionnels majeurs du développe-

ment et de l'aménagement du territoire : université, chambre de commerce et d'industrie, pôle i-Trans, Valenciennes Métropole, ville de Valenciennes ont décidé d'unir leurs efforts pour doter le Valenciennois d'un projet scientifique, technologique et économique métropolitain, de dimension internationale. L'idée étant d'appuyer ce projet dans les domaines d'excellence du territoire : transports terrestres, image, création et ingénierie numérique. Global et fédérateur, il aura pour but de favoriser les synergies et complémentarités entre acteurs

publics et privés, dans une volonté commune de développement.

### 16 hectares au Mont Houy

Le projet se concrétisera par l'aménagement d'un parc scientifique et technologique sur le site du Mont Houy, dans le prolongement du campus universitaire. Cette opération d'aménagement sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole. Ce technopôle s'appuiera notamment sur une mise en synergie des compétences complémentaires et des projets de l'université, de la chambre de commerce et d'industrie du Valenciennois et du pôle i-Trans et sur une mutualisation d'équipements et de services. L'université poursuivra par ailleurs son développement général avec ses partenaires, dans une perspective de croissance de ses effectifs de + 5 000 à + 6 000 étudiants à l'horizon 2025.



Le projet de technopôle s'articule autour de :

- la réalisation des infrastructures prévues au plan de développement de l'université concernant le campus international consacré à la sécurité et l'intermodalité dans les transports ;
- la réalisation des équipements du projet de pôle numérique porté par la CCI, sur les thèmes des TIC et de l'image numérique, comprenant l'offre de locaux d'accueil d'entreprises de matière grise,

dans une logique de fertilisation croisée avec l'université ;

- la création d'une offre foncière et immobilière destinée aux activités de recherche/développement du pôle i-Trans, notamment dans le domaine ferroviaire.

L'aménagement du futur technopôle devra résulter d'une vision à long terme du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche/développement, débouchant sur la prévision de réserves foncières suffisantes dans un pro-

## Vers une zone d'aménagement concerté



Les acquisitions foncières et les aménagements seront réalisés sous le pilotage de Valenciennes Métropole dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Les terrains seront ensuite cédés aux constructeurs. Une première approche du programme conduit à estimer le total des besoins à moyen terme de 40 000 à 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, permettant d'accueillir 600 à 700 personnes sur une emprise de 15 à 20 hectares.

Le contenu du technopôle sera défini dans le cadre d'un partenariat associant les porteurs de projets publics et privés et les collectivités en charge de l'aménagement et du développement territorial.

Afin de permettre la collaboration la plus large possible entre les différents partenaires et la meilleure coordination des actions, ces derniers ont décidé de mettre en place une instance de gouvernance générale du projet, sous la forme d'une association.

Celle-ci sera chargée de fixer les orientations stratégiques, d'approuver les projets, d'en suivre la réalisation, d'anticiper les évolutions, de promouvoir les activités futures du site et d'organiser les conditions générales de son fonctionnement.